

AR REEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20160408-D_2016_S_9-DE

Reçu le 29/04/2016

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2016_5_9

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Objet : Convention SDEG -
Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauvèterie)

L'an deux mille seize, le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHEY Dorian

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la construction de nouveaux logements et la présence de l'Ehpad, situés à la Chauvèterie, la pose de points lumineux s'avère nécessaire.

Le SDEG16 assure l'éclairage public et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 10 3131,15€ TTC avec une participation de la commune fixée à 1805,81 € TTC,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le plan de financement des travaux avec une participation communale de 1 805,81 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29 AVR. 2016

Le Maire,
Michel CARTERET.

